

MEDI-CONVERTIBLES

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **MACSF Epargne Retraite**
Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST ASSET MANAGEMENT**
Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**
Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**
Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur Stéphane DESSIRIER

Directrice générale

Madame Nancy SCRIBOT-BLANCHET

Administrateurs

MACSF EPARGNE RETRAITE (SA) représentée par Monsieur Guillaume ROSENWALD

Monsieur Roger CANIARD

Commissaire aux comptes

Cabinet Deloitte & Associés, représenté par Monsieur Atsou Dogbeda DOH

CARACTÉRISTIQUES DE LA SICAV

Dénomination

MEDI-CONVERTIBLES (la « SICAV »).

Adresse du siège social : 127-129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy les Moulineaux - France

Forme juridique

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit français.

Information sur le régime fiscal

La SICAV en tant que telle n'est pas sujette à imposition. Toutefois, les actionnaires peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par la SICAV, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celle-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par la SICAV ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV. Ainsi, certains revenus distribués en France par la SICAV à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
C/D	FR0000297939	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement les compagnies d'assurances du groupe MACSF dans le cadre de contrats d'assurance-vie exprimés en unités de compte	1 millième d'action	1 millième d'action

Objectif de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est d'exposer le portefeuille au marché des obligations convertibles internationales à travers une gestion de type discrétionnaire.

Indicateur de référence

La SICAV n'a pas d'indicateur de référence, cependant, sur un horizon minimum de placement de 5 ans, sa performance pourra être comparée, a posteriori, à titre d'information, à l'indice Refinitiv Global Focus Hedged CB (EUR), calculé coupons réinvestis. Cet indice représente le marché des obligations convertibles internationales, respectant des critères de liquidité minimum. Il est disponible sur le site <https://www.refinitiv.com> et via Bloomberg. Son ticker Bloomberg est UCBIFX14.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

La SICAV est investie au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles internationales. Elle sera en permanence exposée sur un ou plusieurs marchés de taux et d'actions internationaux. Le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, la SICAV pourra être exposée à un risque de change. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière et extra-financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits combinant une approche « bottom-up » et « top-down ».

La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par capitalisations boursières (petites / moyennes / grandes capitalisations). Par ailleurs, les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues de la sélection des valeurs réalisée de façon discrétionnaire par la société de gestion. Ainsi, la répartition entre les secteurs et les zones géographiques peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de performance anticipées par la société de gestion.

Bottom-up :

Au sein de l'univers des obligations convertibles européennes, la stratégie mise en œuvre vise à sélectionner des titres selon 3 critères : l'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquemment des produits constituant le portefeuille.

Top down :

L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectué avec des dérivés listés (futures et options sur indices d'actions et de taux) en lien avec l'analyse macro-économique de la société de gestion.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net de la SICAV (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison : l'univers Convertibles EMEA (Europe, Middle East, Africa), US, Japon et Asia ex-Japon, que la société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

La SICAV respecte les politiques d'exclusion propres à Ofi Invest Asset Management, à savoir :

- Une politique d'exclusion liée aux violations des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Une politique d'exclusion sur le charbon thermique ;
- Une politique d'exclusion sur les armes controversées.

Les politiques d'exclusion sont synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Les politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

La SICAV n'est pas labélisée ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

La SICAV fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, la SICAV a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, la SICAV peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

La SICAV ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ».

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage la SICAV est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Actions : de 0 à 10% :

La SICAV peut détenir des actions issues d'une conversion dont le pourcentage correspondant sera en tout état de cause inférieur à 10% de l'actif net. Il n'y aura ni répartition géographique, ni sectorielle prédéfinie.

Titres de créance et instruments du marché monétaire : jusqu' à 100% de l'actif net :

Le portefeuille est composé à hauteur de 60% minimum de son actif net en obligations convertibles internationales.

Le portefeuille pourra investir en obligations et titres de créance internationaux libellés en Euros ou en devises.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV, la société de gestion peut être amenée à utiliser des instruments du marché monétaire, titres de créance ou titres de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier jusqu'à 10 % en cumul d'instruments du marché monétaire.

Aucune limite particulière en termes de notation n'est mise en place, ni en termes de duration.

Les investissements seront réalisés indifféremment sur des obligations comportant ou non un élément optionnel.

Les investissements seront réalisés indifféremment sur des obligations publiques et privées émises par les entités notées selon la politique de notation de la société de gestion « Investment Grade » ou « High Yield » ou sans notation ; en conséquence, le risque d'insolvabilité de l'emprunteur peut être faible, modéré ou élevé ; les titres peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

La politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse de la société de gestion.

Actions ou parts d'OPCVM ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Afin de gérer la trésorerie, la SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers relevant de la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, ou en parts et actions de fonds d'investissement de droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPC peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Instruments dérivés :

Description des dérivés utilisés :

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût-efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels la société de gestion désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures : sur actions/indices boursiers actions, de change, de taux
- Options : sur actions/indices boursiers actions, de change, de taux
- Swaps : de devises, sur actions, sur indices boursiers actions, de taux
- Change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme
- Dérivés de crédit : CDS

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture ou exposition du risque de crédit
- Couverture ou exposition du risque de taux
- Couverture ou exposition du risque de change
- Couverture ou exposition actions
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actions ou des paniers d'actions ou d'indices

L'achat d'option sur actions ou indice actions pourra être utilisé en vue de reconstituer synthétiquement des obligations convertibles.

La SICAV pourra conclure des Credit Default Swaps (CDS) soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage : pour anticiper les variations à la hausse ou à la baisse de ces instruments ou pour exploiter des disparités pour un même émetteur entre le marché du risque de crédit et celui du titre ou entre deux émetteurs. L'achat de protection réduit le risque du portefeuille tandis que la vente de protection, qui conduit à répliquer synthétiquement la détention d'un titre physique, génère un risque équivalent à celui existant en cas de détention directe du titre. Ainsi, à l'instar de la défaillance d'un émetteur du portefeuille, celle d'un émetteur sous-jacent à un dérivé de crédit aura un impact négatif sur la valeur liquidative.

La somme des engagements liés aux dérivés est limitée à 100% de l'actif net.

Engagement de la SICAV sur les contrats financiers :

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste. L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95 %. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier indicatif de la SICAV, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, la SICAV se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la société de gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La société de gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire de la SICAV.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La société de gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

La SICAV n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par la SICAV.

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le dépositaire de la SICAV.

La SICAV est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels la société de gestion désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles, obligations comportant un élément optionnel (obligations callable ou puttable), EMTN, BMTN, Warrants, bon de souscription, OBSA, OBSAR, CLN ainsi que tout type de support obligataire auquel est attaché un droit de conversion ou de souscription.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés.
- Les engagements liés aux titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net. La somme des engagements liés aux dérivés et aux titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net.

Dépôts :

La SICAV peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois et dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion de la SICAV ainsi qu'à la rémunération de la trésorerie.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, la SICAV peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

La SICAV n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Profil de risques

La SICAV sera principalement investie dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques sont :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance de la SICAV peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, la SICAV ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance la valeur des obligations peut baisser. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

La SICAV est exposée aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de la SICAV baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque actions :

La SICAV est investie ou exposée sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de taux :

En raison de sa composition, la SICAV peut être soumise à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par la SICAV d'instruments financiers à terme, et de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à la SICAV repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance de la SICAV peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de la SICAV peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. Les investissements pouvant être réalisés sur des devises diverses impliquent un risque de change qui sera couvert par la société de gestion, le cas échéant, par des interventions sur les forwards de change. En cas de couverture, il subsistera néanmoins un risque de change qui peut conduire à une baisse de la valeur liquidative en cas d'évolution défavorable des devises d'investissement par rapport à la devise de référence de la SICAV.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent diminuer significativement la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque lié à la détention de petites valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, la SICAV peut être exposée aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans certains OPC :

La SICAV peut investir dans un certain nombre d'OPC ou d'investissement (FCPR, FCIMT, FCPI, OPC de gestion alternative) pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice de marché). La SICAV s'expose à un risque de liquidité ou de variation de sa valeur liquidative en investissant dans ce type d'OPC ou d'investissement.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Durée de placement recommandée

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 :

- La SICAV MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE a changé de dénomination au profit de MEDI-CONVERTIBLES
- Changement de dénomination de son action qui perd le préfixe ESG
- Changement de méthodologie ESG
- Délabélisation
- La SICAV est passée en catégorie 2 de la Doctrine ISR
- Désormais minimum d'investissement durable de l'actif net : 15%

10/06/2025 :

Ofi Invest Asset Management, a décidé de modifier la stratégie d'investissement de la SICAV MEDI-CONVERTIBLES qui investira désormais au minimum 60% de son actif net en obligations convertibles internationales. En conséquence, son indice de comparaison, son univers ISR de comparaison, les politiques d'exclusion utilisées et la couverture du risque de change ont été amenés à évoluer. L'ensemble de ces changements, qui n'a pas nécessité d'agrément de la part de l'Autorité des Marchés Financiers, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Avant le 10/06/2025	Après le 10/06/2025
Indice de comparaison	Refinitiv Europe Convertible Bond Index (EUR)	Refinitiv Global Focus Hedged CB (EUR)
Actifs : Titres de créance et instruments du marché monétaire	60% minimum de l'actif net en obligations convertibles européennes	60% minimum de l'actif net en obligations convertibles internationales
Analyse des critères extra-financiers : Univers ISR de comparaison	Univers Convertibles EMEA (Europe, Middle East, Africa)	Univers compose de l'ensemble des titres convertibles émis sur le périmètre USA, EMEA, Asie ex Japon et Japon
Politiques d'exclusion	Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives de la société de gestion.	Politiques d'exclusion de la Société de Gestion suivantes : - Politique d'exclusion liée aux violations des 10 principes du Pacte Mondial ; - Politique d'exclusion sur le charbon thermique ; - Politique d'exclusion sur les armes controversées.
Couverture du risque de change	Le risque de change n'est pas systématiquement couvert. Néanmoins, la société de gestion ne s'interdit pas de couvrir le risque de change en fonction des conditions de marché.	Le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, la SICAV pourra être exposé à un risque de change.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Le DIC, Prospectus et Statuts seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com

PROJET DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2025.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

³ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculatives à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Marché des Obligations Convertibles :

Le marché des obligations convertibles globales évolue très rapidement : un virage rapide opéré aux USA avec des sociétés des nouvelles technologies très présentes sur la classe d'actifs, une zone Asie ex-Japan qui se sensibilise très fortement et se diversifie entre sociétés technologiques et des grandes capitalisations de la distribution, un marché japonais qui reste concentré sur son économie mais qui ne démerite pas, et enfin une Europe qui se concentre sur les valeurs industrielles et le segment des services aux collectivités, avec une thématique sous-jacente liée à la défense. Les obligations convertibles présentent, cette année encore, plusieurs moteurs de performance : la sensibilité aux marchés actions, le crédit, la volatilité implicite et le rendement retrouvé. A l'image des deux années précédentes, le rôle des Banques Centrales a eu un impact non négligeable sur la performance de la classe d'actifs, ainsi que les risques géopolitiques permanents. Sur la période, les marchés actions sont positifs : +16% pour le MSCI World, +16% pour le S&P500, +38,5% pour les « Magnificent Seven », +25% pour le Nasdaq Comp, en Europe +9,6% pour le Stoxx 600 et +23,6% pour le Dax, et en Asie, +18,5% pour le Nikkei, +32% pour le Kospi, +27% pour le Hang Seng et +16,4% pour le Shanghai Composite. Dans le même temps, les spreads de crédit sont restés relativement stables aux USA (CDX HY 5Y à 325bp), et en léger resserrement en Europe (X-Over 5Y à 311bp), les taux 10 ans se tendant à 2,71% en Europe à 4,15% aux Etats-Unis. Concernant les obligations convertibles, les performances sont satisfaisantes, cohérentes avec les sensibilités actions respectives, et ont été encore cette année aidées de la composante rendement : +16,4% pour les US (€), +5,2% pour l'Europe (€), +20% pour l'Asie-ex Japan (€), et +13,5% pour le Japon (€), l'indice FTSE (ex Refinitiv) Global Focus Hedged finissant à +15,0%.

Concernant le marché primaire, après une très belle année 2024 globalement à l'exception de l'Europe, 2025 est déjà exceptionnelle, et affiche à fin septembre un montant total émis de \$122bn, soit +55% par rapport à l'année dernière à la même période. 65% des émissions ont eu lieu aux USA, 25% en Asie ex-Japon, 9% en Europe, et 1% au Japon.

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Aux USA, le secteur de la Technology (41%) est de loin le plus gros fournisseur d'émissions, devant la Santé (10%), les Utilities (8%) et l'Industrie (8%). En Europe, les émissions restent concentrées sur les secteurs de l'Industrie (26%), de l'Immobilier (17%), de la Santé (13%), et de la Technologie (8%). La surprise vient encore cette année de l'AEJ avec les grandes sociétés, particulièrement chinoises, qui émettent des montants très importants sur la zone, dans les domaines de la Technology (16%, Quanta Computer, Bilibili), des Voyages & Loisirs (12%, Trip.com), de la Distribution (12%, Alibaba), de l'Assurance (11%, China Pacific) ou de l'Industrie (10%, LG Chem). Enfin au Japon, le primaire s'est quasiment fermé, la seule émission significative ayant été lancée par Nissan Motor. Ainsi, si le rythme se poursuit, nous devrions finir l'année sur des montants équivalents aux années de record historique 2020 et 2021 (proche des \$140bn).

Commentaire de gestion :

Durant l'exercice, la stratégie de gestion de la SICAV a évolué, passant d'une gestion européenne à une gestion globale couverte du risque de change le 10 juin 2025. La part de cash a oscillé entre 1% et 5% au gré des investissements et remboursements sur les obligations convertibles. À la suite des recommandations du Comité d'Allocations d'Ofi Invest Asset Management, nous avons conservé un positionnement neutre à légèrement surexposé durant toute la période jusqu'au changement de stratégie, si l'on considère l'univers des convertibles de type mixte, mais en surexposition si l'on intègre l'entièreté du spectre des profils convertibles européennes. Depuis, la sensibilité actions a progressé en lien avec la hausse des marchés et au gré des investissements dans les différentes zones géographiques, pour finir l'exercice à 54%, avec une légère position longue en Futures Nasdaq 100.

Du point de vue de l'actif, notre participation au marché primaire a une fois de plus été très sélective, souscrivant à LEG Immobilien / LEG Properties 2030, Airbus / Citi 2030, Vinci 2030, Iberdrola 2030, DHL / JPM 2030, Euronext 2032, Legrand 2033, Exail Technologies 2032, puis avec la diversification géographique LG Energy / LG Chem 2028, DoorDash 2030, Ping An 2030, China Pacific 2030, Alibaba 2032. Concernant les autres mouvements, ils ont principalement été motivés par la volonté de s'exposer en Europe aux secteurs de l'Industrie, des Matières Premières et des Utilities, avant de diversifier aux USA et en AEJ (particulièrement en Chine) aux secteurs des nouvelles technologies telles que les crypto-actifs, l'intelligence artificielle, mais aussi la défense et l'énergie. Nous avons ainsi initié ou renforcé des positions en Evonik / RAG 2030, Sibanye Stillwater 2028, MTU 2027, puis Dropbox 2028, Digital Realty 2029, Tetra Tech 2028, COPT Defense 2028, CyberArk 2030, Parsons 2029, Coinbase 2030, Mirion 2030, Hims & Hers 2030, Rubrik 2030, Aerovironment 2030, AST SpaceMobile 2030, mais aussi Trip.com / Baidu 2032, Tencent / GS 2030, BYD / JPM 2028, Alibaba 2032, Alibaba Health / Alibaba 2032, Korea Shipbuilding 2030... En contrepartie, et pour financer les investissements, nous vendons les obligations convertibles courtes et/ou à rendement insuffisant, et ne présentant plus d'intérêt techniquement, essentiellement en Europe, comme Heineken / FEMSA 2026, Qiagen 2027, Soitec 2025, Primary Health Properties 2025. Nous obtenons sur l'exercice la conversion en actions de Safran 2028 (100% en actions), les remboursements à maturité de Qiagen 2024, Veolia 2025, Voltalia 2025, Sanofi / JPM 2025, Umicore 2025, Puma / Selena 2025, et nous apportons à l'offre faite par la société les convertibles Neoen 2025 et 2027.

Sur la période, les contributions sont positives sur l'ensemble des zones géographiques : EMEA +873bp, AMERICAS +181bp, AEJ +143bp et JAPAN +22bp. D'un point de vue sectoriel, les secteurs impactant le plus la performance sont Real Estate (-16bp), Consumer Products & Services (-10bp) et, dans une moindre mesure, Telecommunications (-5bp), alors qu'Industrial Goods & Services (+358bp), Basic Resources (+147bp), Utilities (+138bp), Energy (+134bp), Technology (+109bp), Health care (+75bp), Construction & Materials (+60bp) et Retail (+42bp) contribuent positivement. Enfin, en ligne à ligne, les principales contributions positives sont fournies par Sibanye Stillwater 2028 (+148bp), les actions GTT (+102bp), Safran (+73bp), Italgas / SNAM 2028 (+72bp), les actions Prysmian (+67bp), Pharming 2029 (+58bp), Spie 2028 (+41bp), Iberdrola 2027 (+36bp), Elis 2029 (+29bp), TSMC / MS 2028 (+29bp). Les contributions négatives les plus importantes proviennent d'Evonik / RAG 2026 (-25bp), LEG Immobilien 2030 (-23bp), Sanofi / JPM 2025 (-15bp), Velia 2025 (-10bp), ou encore Delivery Hero 2030 (-9bp). Du côté des devises, conformément au prospectus, l'ensemble des devises en portefeuille, à savoir USD, HKD, SGD et JPY, est couvert du risque de change dans le respect de la limite maximale autorisée d'exposition de 5%.

En fin d'exercice, le portefeuille a un actif net de €93,5M et les expositions géographiques se répartissent de la façon suivante : Europe 55%, Amérique du Nord 26%, Asie 16%, Japon 2% et la position cash est de 1%. Le portefeuille est composé de 21% de titres de type obligataire, 62% de type mixte, 9% de type action, 7% d'actions et de 0,3% d'options. A fin septembre 2025, la sensibilité action du portefeuille est de 54%, le rendement courant est de +0,7% pour une maturité moyenne de 3,4 ans, et la sensibilité taux de 1,8%.

Au 1^{er} janvier 2025, la méthodologie ISR de la SICAV a changé, passant d'une approche en sélectivité (exclusion des 20% des sociétés de l'univers de comparaison les moins bien notées d'un point de vue Score ISR) à une approche en amélioration de la note simple, ce qui signifie que la moyenne ESG du portefeuille doit être supérieure à la moyenne ESG de l'univers des obligations convertibles. Ceci a pour avantage de pouvoir accompagner des sociétés actuellement en transition, tout en restant positionné de manière majoritaire sur les Leaders ESG.

Au cours de l'exercice, la SICAV n'a pas eu recours aux instruments de dérivés de crédit. En revanche, la SICAV a utilisé les instruments des marchés financiers à terme (EUREX) à des fins d'exposition du portefeuille aux marchés actions et de couverture des devises.

Performances

Durant l'exercice 2024-2025, l'encours de la SICAV est passé de €92,8M fin septembre 2024 à €93,5M fin septembre 2025. Au 30 septembre 2024, la valeur liquidative de la SICAV s'établit à 285,63€, et au 30 septembre 2025 à 315,19€, soit une performance de +10,35% sur l'exercice. Sur la même période, l'indice FTSE (ex Refinitiv) Europe Convertibles affiche une hausse de +14,06%, très largement emporté par la performance exponentielle de Rheinmetall (valeur interdite chez Ofi Invest AM), l'indice FTSE (ex Refinitiv) Global Convertibles Focus Hedged progressant pour sa part de 15%, alors que les actions affichent, pour le Stoxx600 +9,60% et le MSCI World +15,7% (en \$). L'indice de référence de la SICAV nous permet d'analyser le comportement et la performance de l'univers des obligations convertibles et n'est en aucun cas un indicateur à suivre pour la détention et la pondération des titres en portefeuille.

Nous vous rappelons que l'indice de comparaison a changé le 10/06/2025 au profit de Refinitiv Global Focus Hedged CB (EUR). Auparavant Refinitiv Europe Convertible Bond Index (EUR)

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
MEDI-CONVERTIBLES - ACTION C/D	FR0000297939	30/09/2024	30/09/2025	10,35%	21,58%	285,63 €	315,19 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
MEDI-CONVERTIBLES	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	40 856 800.55	41 784 153.82
MEDI-CONVERTIBLES	OBLIGATIONS	DE000A3E44N7	RAG STIF ZCP 06-26		3 879 200.00
MEDI-CONVERTIBLES	OBLIGATIONS	XS2982266343	CITI GL 0.8 02-30	2 800 000.00	
MEDI-CONVERTIBLES	OBLIGATIONS	FR001400XE50	VINCI 0.7 02-30	2 700 000.00	1 829 370.00
MEDI-CONVERTIBLES	OBLIGATIONS	DE000A352B25	RAG STI 2.25 11-30	2 690 000.00	1 908 624.00
MEDI-CONVERTIBLES	OBLIGATIONS	XS1908221507	QIAG NV 1.0 11-24		2 644 128.62
MEDI-CONVERTIBLES	ACTIONS	IT0004176001	PRYSMIAN SPA		2 488 215.11
MEDI-CONVERTIBLES	ACTIONS	FR0011726835	GAZTRANSPORT		2 472 905.10
MEDI-CONVERTIBLES	OBLIGATIONS	XS2305842903	NEXI ZCP 02-28		2 199 360.00
MEDI-CONVERTIBLES	OBLIGATIONS	FR0013439304	WORLDLINE ZCP 07-26		2 113 628.00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services « OIS ». En cas de recours à OIS, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés à la SICAV en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de la SICAV

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste. L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier indicatif de la SICAV, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, la SICAV se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

MEDI-CONVERTIBLES	Maximum de la VaR	Minimum de la VaR	Moyenne de la VaR
	4,02%	0,93%	1,83%

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** **44 558 706,79 euros**
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- Crédit : Pas de position au 30/09/2025
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **5 510 174 euros**
- **Options :** **1 045 532 euros**

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **CREDIT AGRICOLE CIB**
- **NATIXIS CAPITAL MARKET PARIS**

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, la SICAV MEDI-CONVERTIBLES n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice **2024**, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit **358** personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre **2024** s'est élevé à **40 999 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice **2024** :
31 732 000 euros, soit **77%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice **2024** :
9 267 000 euros (**), soit **23%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Situation des mandats

Point sur les mandats des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose de 3 membres, à savoir :

- Monsieur Stéphane DESSIRIER, Président
- La MACSF EPARGNE RETRAITE représentée par Monsieur Guillaume ROSENWALD
- Monsieur Roger CANIARD

Les mandats de tous les Membres arriveront à expiration lors des Assemblées Générales appelées à statuer sur les comptes des exercices clos le 30 septembre 2026 et 2028.

Point sur les directeurs de la SICAV

Le mandat du directeur général de la SICAV MEDI-CONVERTIBLES de Madame Nancy SCRIBOT-BLANCHET est en cours.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

DESSIRIER Stéphane

Société / Groupe	Mandats
MACSF SGAM	Directeur Général
MACSF assurances	Directeur Général
MACSF épargne retraite	Directeur Général Délégué
MEDI ACTIONS	Président
MEDI CONVERTIBLES	Président
MACSF financement	Membre du Conseil de Surveillance
MACSF Ré	Administrateur
Arundo Ré	Administrateur
Emeis	Administrateur
FONDATION D'ENTREPRISE MACSF	Administrateur

CANIARD Roger

Société / Groupe	Fonctions et mandats
Groupe MACSF	Directeur Financier
TIKEHAU CAPITAL	Membre du conseil de surveillance
VIVALTO VIE HOLDING	Membre du conseil de surveillance
ACHEEL	Administrateur
ASYMETRIX	Administrateur
MEDI ACTIONS	Administrateur
MEDI CONVERTIBLES	Administrateur
Global SICAV	Administrateur
Groupe Familial Fribourg 2	Administrateur
Colombus Holding 2	Administrateur

ROSENWALD Guillaume

Société / Groupe	Fonctions et mandats
Groupe MACSF	Directeur Assurances et Services / Directeur Actuariat et Réassurance
MACSF Ré SA	Président
MACSF épargne retraite	Directeur Général
MACSF SGAM	Directeur Général Adjoint
MACSF prévoyance	Directeur Général Délégué
MACSF Libéa	Directeur Général Délégué
MACSF financement	Président du Directoire
FONDATION D'ENTREPRISE MACSF	Administrateur
AMAP (<i>association</i>)	Administrateur
ALAP (<i>association</i>)	Administrateur
OFIVALMO PARTENAIRES	Administrateur
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	Administrateur
MEDI ACTIONS	Représentant MACSF épargne retraite au Conseil d'administration
MEDI CONVERTIBLES	Représentant MACSF épargne retraite au Conseil d'administration

Répartition des rémunérations allouées

Néant.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique renouvelé par décision du Conseil d'Administration, portant le titre de Directeur Général, à savoir Madame Nancy SCRIBOT-BLANCHET.

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
MEDI-CONVERTIBLES

Identifiant d'entité juridique :
969500Q5RJ75EZXZAP43

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____ %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 41,21% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

MEDI-CONVERTIBLES (ci-après la «**SICAV**») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'elle n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, elle présentait une proportion de 41,21% d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

La SICAV met en œuvre une approche en « Amélioration de note » et s'engage ainsi à ce que la note ESG moyenne du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR : l'univers Convertibles Global qui comprend les Zones EMEA (Europe, Middle East, Africa), US, Japon et Asia ex-Japon.

L'univers ISR de comparaison est cohérent avec l'indicateur de référence de la SICAV.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales de la SICAV sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne de la SICAV :** La note ESG moyenne de la SICAV a atteint **6,21** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR de la SICAV :** La note ESG moyenne de l'univers ISR de la SICAV était de **5,97** sur 10 ;
- **La part d'investissement durable de la SICAV :** La SICAV a investi **41,21%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle de la SICAV.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales de la SICAV sont les suivantes :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille a atteint **3,25** sur 5 ;
- **Le score ISR de son univers d'investissement est de 2,96** sur 5.
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à la catégorie « sous-surveillance » : 20%.**

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué à la SICAV, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau de la SICAV et de son univers ISR. Leur performance respective au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2 :** les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **69,19** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros investis par rapport à son univers ISR dont les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **95,08** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros investis ;
- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial :** la part d'émetteurs violant au moins 1 des 10 principes du Pacte Mondial est de **0%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

La SICAV s'engageait à détenir au minimum 15% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus la SICAV détient 41,21%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans la SICAV soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-facents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	4471,39 Teq CO2	6198,37 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liées à l'amont et à l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivie pour les fonds éligibles au label ISR ; Mesures additionnelles définies en 2025 : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .
		Taux de couverture = 98,32 %	Taux de couverture = 95,53 %		
	Emissions de GES de niveau 2	3590,25 Teq CO2	2233,00 Teq CO2		
		Taux de couverture = 98,32 %	Taux de couverture = 95,53 %		
	Emissions de GES de niveau 3	53029,25 Teq CO2	49976,79 Teq CO2		
		Taux de couverture = 98,32 %	Taux de couverture = 95,53 %		
		61090,91 (Teq CO2)	58408,17 Teq CO2		
	Emissions totales de GES	Taux de couverture = 98,32 %	Taux de couverture = 95,53 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politiques charbon et pétrole et gaz.
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	650,19 (Teq CO2/million d'EUR)	646,69 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. Mesures additionnelles définies en 2025 : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
		Taux de couverture = 98,32 %	Taux de couverture = 95,53 %		
	3. Intensité de GES des sociétés	Intensité de GES des sociétés	1022,69 (Teq CO2/million d'EUR)	881,96 (Teq CO2/million d'EUR)	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

	bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)		Taux de couverture = 98,32%	Taux de couverture = 95,53%		dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		13,22 %	8,03%		Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 65,80%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 68,69%	Taux de couverture = 90,98%	Taux de couverture = 95,44%	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,56 (GWh/million d'EUR)	0,49 (GWh/million d'EUR)	Taux de couverture = 91,50 %	Taux de couverture = 95,44%	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
						Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi

						ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,51 %	PAI non couvert		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	266355,66 (T/million d'EUR CA)	2341,01 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	172916,71 (Tonnes)	163335,13 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						

Les questions sociales et de personnel	<p>10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p> <p>Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>0%</p> <p>Taux de couverture = 94,40%</p>	<p>0%</p> <p>Taux de couverture = 98,30%</p>		<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	<p>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p> <p>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations</p>	<p>32,60%</p> <p>Taux de couverture = 96,81%</p>	<p>31 %</p> <p>Taux de couverture = 96,32%</p>		<p>Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.</p> <p>Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	<p>12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</p> <p>Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements</p>	<p>23,13 %</p> <p>Taux de couverture = 39,41%</p>	<p>21%</p> <p>Taux de couverture = 43,76%</p>		<p>Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet</p> <p>Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs</p>

					de la Société de gestion	d'incidences négatives (PAI).
			39,23 %	41,62%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration» ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Taux de couverture = 98,49 %	Taux de couverture = 98,30%		Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitons, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		<i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitons, armes chimiques ou armes biologiques.
						<i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 96,64 %	Taux de couverture = 95,67%		Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	6,64 %	0%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »
			Taux de couverture = 95,19 %	Taux de couverture = 96,32%		Analysé de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).

						<i>Mesures additionnelles définies en 2025 : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</i>
--	--	--	--	--	--	---

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements de la SICAV sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
LEG PROPERTIES BV RegS	Immobilier	3,21%	Allemagne
AIRBUS / CITIGROUP RegS	Finance	3,20%	États-Unis
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		3,08%	France
BUREAU VERITAS / WENDEL RegS	Finance	2,69%	France
STILLWATER MINING COMPANY RegS	Matériaux	2,40%	Afrique du Sud
CELLNEX TELECOM SA MTN RegS		2,33%	Espagne
DELIVERY HERO SE RegS	Consommation discrétionnaire	2,10%	Allemagne
ENI SPA RegS	Pétrole et gaz	2,09%	Italie
TSMC / MORGAN STANLEY 0% RegS	Finance	2,05%	États-Unis Corée (Sud), République de Chine
LG CHEM LTD RegS	Matériaux	2,05%	République de Chine
PING AN LIFE INSURANCE CO OF CHINA RegS	Finance	2,04%	Chine
PHARMING GROUP NV RegS	Santé	2,04%	Pays-Bas
ACCOR SA RegS	Consommation discrétionnaire	1,94%	France
JPMORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY L RegS	Finance	1,88%	États-Unis
IBERDROLA FINANZAS SAU	Services aux collectivités	1,85%	Espagne

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

L'allocation des actifs
décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30 septembre 2025, la SICAV a **96,23%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

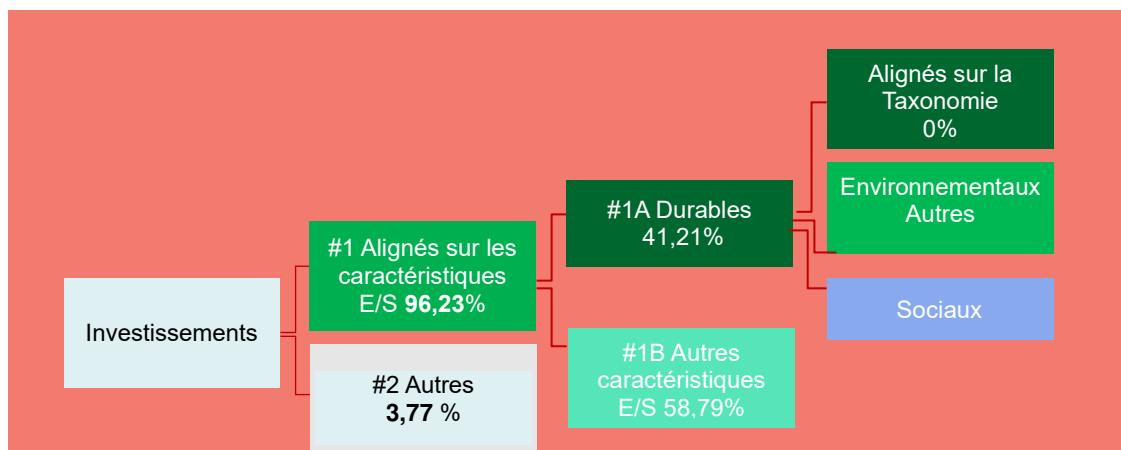
La SICAV a **3,77%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **-1,28%** de liquidités ;
- **0,20%** de dérivés ;
- **4,84 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

La SICAV a 41,21% de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

La SICAV a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net de la SICAV appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 15% de l'actif net de la SICAV appartenant à la poche #1A Durable.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Industrie	20,60%
Finance	19,32%
Technologies de l'information	11,48%
Consommation discrétionnaire	8,22%
Services aux collectivités	7,95%
Matériaux	7,77%
Santé	6,47%
Immobilier	5,11%
Services de communication	4,60%
Pétrole et gaz	4,46%
Autre	3,08%
Soins de santé	0,92%
Autre	0,00%
Confidential - For Internal Use Only. Generated: Oct 20 2025 07:29:24 CEST	0,00%
Powered by BlackRock Solutions®	0,00%

 **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE² ?**

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

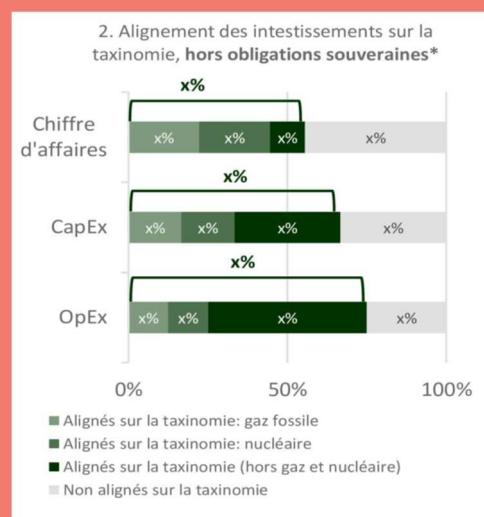
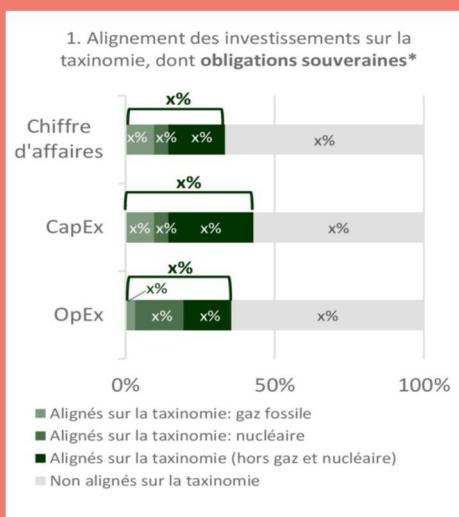
² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **20,58%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de **8,14%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par la SICAV.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier est l'univers Convertibles Global, qui comprend les Zones EMEA (Europe, Middle East, Africa), US, Japon et Asia ex-Japon, qui est cohérent avec l'indicateur de référence de la SICAV.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

MEDI-CONVERTIBLES

Société d'Investissement à Capital Variable

127-129, quai du Président Roosevelt
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

MEDI-CONVERTIBLES

Société d'Investissement à Capital Variable

127-129, quai du Président Roosevelt
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MEDI-CONVERTIBLES constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	94 872 901,17	91 487 218,73
Actions et valeurs assimilées (A)	4 948 455,50	7 364 335,87
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 948 455,50	7 364 335,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	83 265 807,17	78 894 511,83
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	83 265 807,17	78 894 511,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	3 341 321,98	1 493 956,44
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 341 321,98	1 493 956,44
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 914 202,10	3 734 414,59
OPCVM	2 914 202,10	3 734 414,59
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	403 114,42	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	94 872 901,17	91 487 218,73
Créances et comptes d'ajustement actifs	413 459,21	1 188 063,25
Comptes financiers	2 297 715,07	239 752,77
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	2 711 174,28	1 427 816,02
Total Actif I+II	97 584 075,45	92 915 034,75

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	83 059 734,02	83 150 467,26
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	1 637 379,56	2 638 596,09
Résultat net de l'exercice	8 763 877,78	7 026 326,06
Capitaux propres	93 460 991,36	92 815 389,41
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	93 460 991,36	92 815 389,41
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	338 062,22	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	338 062,22	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 395 951,15	99 645,34
Concours bancaires	2 389 070,72	-
Sous-total autres passifs IV	3 785 021,87	99 645,34
Total Passifs : I+II+III+IV	97 584 075,45	92 915 034,75

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	263 110,80	202 024,53
Produits sur obligations	1 033 702,79	855 054,48
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	20 617,70	8 348,05
Sous-total Produits sur opérations financières	1 317 431,29	1 065 427,06
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-10 640,09	-
Sous-total Charges sur opérations financières	-10 640,09	-
Total Revenus financiers nets (A)	1 306 791,20	1 065 427,06
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 096 637,30	-1 146 585,74
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 096 637,30	-1 146 585,74
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	210 153,90	-81 158,68
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-11 174,56	4 877,92
Sous-total Revenus nets I = C+D	198 979,34	-76 280,76

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 949 167,41	-860 638,79
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 568,24	-7 375,18
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 944 599,17	-868 013,97
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-8 597,97	23 745,58
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	2 936 001,20	-844 268,39
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	5 797 191,08	8 503 645,30
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-11 554,28	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	5 785 636,80	8 503 645,30
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-156 739,56	-556 770,09
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	5 628 897,24	7 946 875,21
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	8 763 877,78	7 026 326,06

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La SICAV est investie au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles internationales. Elle sera en permanence exposée sur un ou plusieurs marchés de taux et d'actions internationaux. Le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, la SICAV pourra être exposée à un risque de change. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière et extra-financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits combinant une approche « bottom-up » et « top-down ».

La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par capitalisations boursières (petites / moyennes / grandes capitalisations). Par ailleurs, les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues de la sélection des valeurs réalisée de façon discrétionnaire par la société de gestion. Ainsi, la répartition entre les secteurs et les zones géographiques peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de performance anticipées par la société de gestion.

Bottom-up :

Au sein de l'univers des obligations convertibles européennes, la stratégie mise en œuvre vise à sélectionner des titres selon 3 critères : l'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquemment des produits constituant le portefeuille.

Top down :

L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectué avec des dérivés listés (futures et options sur indices d'actions et de taux) en lien avec l'analyse macro-économique de la société de gestion.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net de la SICAV (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison : l'univers Convertibles EMEA (Europe, Middle East, Africa), US, Japon et Asia ex-Japon, que la société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

La SICAV respecte les politiques d'exclusion propres à Ofi Invest Asset Management, à savoir :

- Une politique d'exclusion liée aux violations des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Une politique d'exclusion sur le charbon thermique ;
- Une politique d'exclusion sur les armes controversées.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Actif net					
en EUR	93 460 991,36	92 815 389,41	95 770 078,98	99 184 163,83	122 375 462,22
Nombre de titres					
Actions	296 519,3790	324 941,7260	362 747,4760	402 674,8570	419 933,9070
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	315,19	285,63	264,01	246,31	291,41
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	16,09	-0,23	-1,60	18,83	-1,53

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine (Bourse de Paris) et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché interbancaire communiqués par LCH et des spreads émetteurs déterminés via la matrice ECPX.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif net, ne peut être supérieur à 1,196 % TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement éventuel de créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation du résultat net. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	92 815 389,41	95 770 078,98
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 408 549,08	7 520 420,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-15 703 337,00	-18 029 583,11
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	210 153,90	-81 158,68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 944 599,17	-868 013,97
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	5 785 636,80	8 503 645,30
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	93 460 991,36	92 815 389,41

Souscriptions rachats

Actions émises	25 033,5170
Actions rachetées	53 455,8640

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0000297939 - MEDI-CONVERTIBLES C/D

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays	Exposition +/-	France +/-	Suède +/-	Italie +/-	Autres pays +/-
Montants exprimés en milliers					
Actif					
Actions et valeurs assimilées	4 948	2 643	1 463	842	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	5 510	NA	NA	NA	NA
Options	1 046	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
Total	11 504	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Montants exprimés en milliers						
États-Unis	32 682	948	27 073	4 661	20 509	12 172
France	10 603	2 544	5 135	2 924	5 657	4 946
Italie	6 981	-	6 981	-	4 496	2 485
Chine	6 802	-	3 028	3 774	4 109	2 692
Pays-Bas	6 449	-	4 359	2 090	6 449	-
Autres pays	19 749	-	17 872	1 878	13 805	5 944
Total	83 266	3 492	64 447	15 326	55 026	28 240

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	3 341	3 341	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 298	-	-	-	2 298
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-2 389	-	-	-	-2 389
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	3 341	-	-	-91
Ventilation par durée résiduelle					
Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	1 924	1 417
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 298	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-2 389	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Montants exprimés en milliers					
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	-91	-	-	1 924	1 417

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD +/-	JPY +/-	HKD +/-	Autres +/-
Montants exprimés en milliers				
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	1 463
Obligations et valeurs assimilées	37 046	2 015	4 260	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	369	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 015
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-2 389	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-34 964	-2 073	-4 235	-3 496
Futures options swaps	274	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	336	-58	25	-18

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Montants exprimés en milliers			
Actif			
Obligations convertibles en actions	45 186	9 918	28 162
Obligations et valeurs assimilées	-	-	3 341
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	45 186	9 918	31 503

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	368	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	368	
CACIB	368	
Comptes financiers	2 298	
CACEIS Bank	2 298	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés	-	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Dettes	-	-
Collatéral espèces	-	-
Concours bancaires	2 389	
CACEIS Bank	2 389	

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
	<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D OFI INVEST AM	France	Monétaire	EUR	2 914
Total					2 914

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	368 441,46
Coupons à recevoir	638,30
Souscriptions à recevoir	44 379,45
Total créances	413 459,21
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-105 648,73
Achat à règlement différé	-1 256 750,00
Rachats à payer	-33 552,42
Total dettes	-1 395 951,15
Total	-982 491,94

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,202
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	615,00	4 738,54	2 914 202,10

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	198 979,34	-76 280,76
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	198 979,34	-76 280,76
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	198 979,34	-76 280,76
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	198 979,34	-76 280,76
Total	198 979,34	-76 280,76
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	296 519,3790	324 941,7260
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 936 001,20	-844 268,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 936 001,20	-844 268,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 637 379,56	2 638 596,09
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 573 380,76	1 794 327,70
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	1 794 327,70
Capitalisation	4 573 380,76	-
Total	4 573 380,76	1 794 327,70
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	296 519,3790	324 941,7260
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes					
Actions et valeurs assimilées					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	Mines	EUR	6 500,00	1 024 400,00	1,10
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	10 000,00	841 800,00	0,90
SAFRAN SA	Manufacture	EUR	5 395,00	1 619 039,50	1,73
VOLVO AB-B SHS	Manufacture	SEK	60 000,00	1 463 216,00	1,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Obligations convertibles en actions					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
ACCOR 0.7% 07/12/2027 CV	Tourisme	EUR	34 000,00	1 823 986,78	1,95
AEROVIRONMENT ZCP 15/07/2030 CV	Manufacture	USD	1 200 000,00	1 269 017,74	1,36
AKAMAI TECHNOLOGIES 1.125% 15/02/2029	IT/Communication	USD	1 200 000,00	962 385,69	1,03
ALIBABA GROUP ZCP 09/07/2032 CV	Commerce	HKD	9 000 000,00	1 232 322,92	1,32
ALIBABA GROUP ZCP 15/09/2032 CV	Commerce	USD	1 500 000,00	1 460 163,69	1,56
AMERICAN WATER CAPITAL 3.625% 15/06/2026	Eau/Déchets	USD	1 100 000,00	947 742,71	1,01
ANLLIAN CAPITAL 2 ZCP 05/12/2029	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 061 298,32	1,14
AST SPACEMOBILE 2.375% 15/10/2032	IT/Communication	USD	1 200 000,00	1 068 466,03	1,14
BAIDU ZCP 12/03/2032 CV	Science/Technologie	USD	1 200 000,00	1 081 703,13	1,16
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06/04/2029	Manufacture	EUR	1 000 000,00	1 322 315,51	1,41
CELLNEX TELECOM 0.5% 05/07/2028 CV	IT/Communication	EUR	2 100 000,00	2 199 718,92	2,35
CHINA PACIFIC INSU GRP ZCP 18/09/2030	Finance/Assurance	HKD	10 000 000,00	1 102 339,90	1,18
CIPHER MINING ZCP 01/10/2031 CV	IT/Communication	USD	1 300 000,00	1 216 508,53	1,30
CITIGROUP GLOBAL MKTS 0.8% 05/02/2030 CV	Finance/Assurance	EUR	2 800 000,00	3 024 613,95	3,24
CITIGROUP GLOBAL MKTS 1.0% 09/04/2029 CV	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 471 695,84	1,57
COINBASE GLOBAL 0.25% 01/04/2030	Finance/Assurance	USD	600 000,00	641 708,27	0,69
CORPORATE OFFICE PROPERTIES LP 5.25% 15/09/2028	Construction	USD	1 000 000,00	981 540,33	1,05
CYBERARK SOFTWARE ZCP 15/06/2030	IT/Communication	USD	1 500 000,00	1 419 457,11	1,52
DAVIDE CAMPARI MILANO 2.375% 17/01/2029	Manufacture	EUR	900 000,00	873 134,87	0,93
DELIVERY HERO SE 3.25% 21/02/2030	IT/Communication	EUR	2 000 000,00	1 980 250,91	2,12
DIASORIN ZCP 05/05/2028 CV	Manufacture	EUR	1 800 000,00	1 646 157,27	1,76
DIGITAL REALTY TRUST LP 1.875% 15/11/2029	Immobilier	USD	900 000,00	811 639,30	0,87
DOORDASH ZCP 15/05/2030 CV	IT/Communication	USD	1 300 000,00	1 259 155,40	1,35
DROPBOX ZCP 01/03/2028 CV	IT/Communication	USD	1 200 000,00	1 059 835,55	1,13
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22/09/2029	Autres services	EUR	800 000,00	1 258 336,53	1,35
ENI 2.95% 14/09/2030 CV EMTN	Energie	EUR	1 900 000,00	1 976 296,81	2,11
EURONEXT NV 1.5% 30/05/2032 CV	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	696 957,27	0,75

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTL ZCP 07/03/2030 CV	Finance/Assurance	USD	1 100 000,00	1 072 920,69	1,15
GS ACQUISITION HOLDINGS CORP II 0.25% 01/06/2030	Manufacture	USD	1 400 000,00	1 476 450,58	1,58
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07/12/2027 CV	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 497 836,95	1,60
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.5% 27/03/2030 CV	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 751 191,77	1,87
INTUITIVE MACHINES 2.5% 01/10/2030	Manufacture	USD	1 300 000,00	1 203 605,55	1,29
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC 0.5% 27/03/2030	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 773 340,79	1,90
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 11/04/2028 CV	Finance/Assurance	USD	1 200 000,00	998 359,16	1,07
KCC 1.75% 10/07/2030 CV	Manufacture	USD	1 100 000,00	1 095 701,81	1,17
LEG PROPERTIES BV 1.0% 04/09/2030	Finance/Assurance	EUR	3 100 000,00	3 037 010,47	3,25
LEGRAND 1.5% 23/06/2033 CV	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 634 940,07	1,75
LG CHEM 1.75% 16/06/2028 CV	Manufacture	USD	2 000 000,00	1 935 779,11	2,07
LUMENTUM 0.375% 15/03/2032 CV	Manufacture	USD	1 200 000,00	1 172 605,62	1,25
MORGAN STANLEY FINANCE LLC ZCP 21/03/2028	Finance/Assurance	USD	1 900 000,00	1 939 938,26	2,08
MTU AERO ENGINES 0.05% 18/03/2027	Manufacture	EUR	1 400 000,00	1 591 638,20	1,70
NEXTERA ENERGY CAPITAL 3.0% 01/03/2027	Finance/Assurance	USD	900 000,00	908 474,33	0,97
OAKTREE ACQUISITION ZCP 15/05/2030	Manufacture	USD	1 200 000,00	1 148 994,10	1,23
ORMAT TECHNOLOGIES 2.5% 15/07/2027	Energie	USD	1 100 000,00	1 137 303,51	1,22
PARSONS CORPORATION 2.625% 01/03/2029	Manufacture	USD	1 100 000,00	1 070 859,67	1,15
PING AN INSURANC GR COMPAN OF CHIN ZCP 11/06/2030	Finance/Assurance	HKD	16 000 000,00	1 925 214,23	2,06
QIAGEN NV 2.5% 10/09/2031 CV	Manufacture	USD	1 600 000,00	1 392 827,72	1,49
RAG STIFTUNG 2.25% 28/11/2030 CV	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	953 877,07	1,02
RESONAC HOLDINGS CORPORATION ZCP 29/12/2028	Manufacture	JPY	150 000 000,00	1 091 053,39	1,17
RUBRIK ZCP 15/06/2030 CV	IT/Communication	USD	1 200 000,00	1 037 748,42	1,11
SAIPEM 2.875% 11/09/2029 CV	Manufacture	EUR	800 000,00	1 214 855,37	1,30
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27/11/2030 CV	Manufacture	EUR	1 000 000,00	1 288 640,55	1,38
SNAM 3.25% 29/09/2028 CV EMTN	Transport	EUR	900 000,00	1 270 373,72	1,36
SPIE 2.0% 17/01/2028 DD	Science/Technologie	EUR	700 000,00	1 013 612,87	1,08
STILLWATER MINING COMPANY 4.25% 28/11/2028	Mines	USD	1 200 000,00	2 269 503,90	2,43
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04/08/2027	Manufacture	USD	1 400 000,00	1 174 853,04	1,26
TETRA TECH 2.25% 15/08/2028 CV	Science/Technologie	USD	1 000 000,00	919 807,38	0,98
TOKYU CORPORATION ZCP 30/09/2030	Transport	JPY	150 000 000,00	923 864,87	0,99
UBER TECHNOLOGIES ZCP 15/05/2028	IT/Communication	USD	1 000 000,00	910 504,93	0,97
VINCI 0.7% 18/02/2030 CV	Construction	EUR	1 000 000,00	1 038 965,62	1,11
WENDEL 2.625% 27/03/2026 CV	Science/Technologie	EUR	2 500 000,00	2 544 404,17	2,72
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				3 341 321,98	3,58
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				3 341 321,98	3,58
EXAIL TECHNOLOGIES 4,0% PERP	Commerce	EUR	1 200 000,00	1 416 872,83	1,52
PHARMING GROUP NV 4,5% 25/04/2029	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 924 449,15	2,06
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				2 914 202,10	3,12
OPCVM				2 914 202,10	3,12
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	615,00	2 914 202,10	3,12
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				94 469 786,75	101,08

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
A/EUR/SEK/20251120	7 551,87	-	EUR	1 488 947,13	SEK	-1 481 395,26
A/EUR/GBP/20251120	-	1 887,23	EUR	2 012 859,28	GBP	-2 014 746,51
A/EUR/JPY/20251120	-	8 420,22	EUR	2 064 400,47	JPY	-2 072 820,69
A/EUR/HKD/20251120	-	34 763,65	EUR	4 200 382,17	HKD	-4 235 145,82
A/EUR/USD/20251120	-	171 598,78	EUR	34 792 117,74	USD	-34 963 716,52
Total	7 551,87	216 669,88		44 558 706,79		-44 767 824,80

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition		
		Actif	Passif	+/-		
Actions						
<i>Futures</i>						
NASDAQ 100	13	121 392,34	-	-	5 510 174,47	
Sous-Total Futures		121 392,34			5 510 174,47	
<i>Options</i>						
PALO ALTO NETWORKS - CALL 185 - 2026-06	85	274 170,21	-	-	1 045 532,38	
Sous-Total Options		274 170,21			1 045 532,38	
Total Actions		395 562,55			6 555 706,85	
Taux d'intérêts						
Total Taux d'intérêts		-	-	-	-	
Change						
Total Change		-	-	-	-	
Crédit						
Total Crédit		-	-	-	-	
Autres expositions						
Total Autres expositions		-	-	-	-	

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	94 469 786,75
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-209 118,01
Total instruments financiers à terme - actions	395 562,55
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-121 392,34
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	2 711 174,28
Autres passifs (-)	-3 785 021,87
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	93 460 991,36

MEDI-CONVERTIBLES

Société d'Investissement à Capital Variable

127-129, quai du Président Roosevelt
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
30 septembre 2025

MEDI-CONVERTIBLES

Société d'Investissement à Capital Variable

127-129, quai du Président Roosevelt
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
30 septembre 2025

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous
présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont
été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs
justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou
que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous
prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres
conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de
commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en
vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les
informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à
l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par
l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au
regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires
aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée
au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale
en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Paris La Défense, le 11 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

SICAV MEDI CONVERTIBLES
TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

En matière ordinaire

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2025
2. Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'accomplissement de sa mission et sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code du Commerce
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025
4. Affectation du résultat de l'exercice
5. Ratification du transfert du siège social de la Société
6. Pouvoirs pour les formalités légales

En matière ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des sommes distribuables de l'exercice, en conformité avec le prospectus de la SICAV, de la manière suivante :

Quote-part des Sommes Distribuables afférentes aux résultats

- Capitaliser la somme de **198 979,34 euros**.

Quote-part des Sommes Distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

- Capitaliser la somme de **4 573 380,76 euros**

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende net en euros	Crédit d'impôt	Dividende global en euros	Revenu distribué éligible à la réfaction	Revenu distribué non éligible à la réfaction
2021/2022	0	0	0	0	0
2022/2023	0	0	0	0	0
2023/2024	0	0	0	0	0

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-31 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré décide de ratifier le transfert du siège social de la Société du 20-22, rue Vernier 75017 Paris au 127/129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy- les-Moulineaux, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Il est précisé que ce transfert a été décidé par le Conseil d'Administration en date du 30 juin 2025 et qu'il a donné lieu, d'une part à la modification corrélative des statuts et d'autre part, aux formalités de publicité requises par la loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.